

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

\*\*\*\*\*

*Siège Social: Mairie de Viarmes (95270)*

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze

Le vingt Avril à neuf heures,

**Le Comité Syndical** légalement convoqué le 31 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie de Viarmes en séance publique, sous la présidence de Monsieur William ROUYER.

**Etaient présents** : William ROUYER, Président, Claude KRIEGUER, Vice-Président, Roger ADOT, Georges ABBOU, délégués de Viarmes, Jacques LETELLIER, Anne-Marie RICHAUME, délégués d'Asnières-sur-Oise, Marie-Pascale FERRE, Patrice LEFEBVRE, Paulo SOBRAL, délégués suppléants,

**Absent excusé** : Philippe MARCOT, délégué d'Asnières-sur-Oise,

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.*

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2015 – délibération n° 8

*Monsieur le Président expose qu'il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015, dans le cadre de la catégorie «bâtiments - sous-catégorie équipements sportifs et de loisirs », pour les travaux d'installation d'éclairage à leds dans les tennis couverts du site Maspoli.*

*Le coût estimatif correspondant, hors pose des éclairages réalisée en régie à l'exception d'une location de nacelle, s'élève à 24 300.00 € H.T. ,*

*et pourrait être subventionné au titre du dispositif précité à hauteur de 35 à 40 %.*

*Il convient donc d'autoriser le Président ou le Vice-Président à solliciter l'aide de l'Etat pour ce dossier.*

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de présenter une demande de subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015 concernant l'opération précitée, et autorise le Président ou le Vice-Président à signer la demande correspondante

**ARRETE** les modalités de financement comme suit :

- travaux d'installation d'éclairage à leds dans les tennis couverts du site Maspoli :
- o coût total estimatif HT des travaux : 24 300.00 €
- o D.E.T.R. espérée (40 % du coût HT) : 9 720.00 €
- o aide de la F.F.T. sollicitée (20 %) : 4 860.00 €
- o charge intercommunale HT, financée par autofinancement : 9 720.00 €

**PRECISE** que le Syndicat Intercommunal s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué

**PRECISE** que le Syndicat Intercommunal s'engage à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public ayant été sollicité.

**PRECISE** qu'en complément de la D.E.T.R., une demande d'aide sera adressée à la Fédération Française de Tennis pour ces travaux

### **CONTRAT D'ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE POUR LES AGENTS NON-TITULAIRES – délibération n° 9**

*Monsieur le Président expose que, du fait du recrutement d'un agent non-titulaire au sein du S.I.V.O.M, il est proposé de souscrire l'adhésion du Syndicat à l'assurance chômage pour les agents non-titulaires.*

*Le coût de cette adhésion, révocable, représentera 6.40 % du traitement brut de l'agent.*

*Il convient donc d'autoriser le Président ou le Vice-Président à solliciter cette adhésion.*

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de présenter une demande d'adhésion à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF pour les agents non-titulaires

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le contrat correspondant

### **FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ETAGE DU PAVILLON DE GARDIEN DE MASPOLI – délibération n° 10**

*Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical, lors de la séance du 20 Mars 2015, a opté pour le choix de mettre en location le logement venant d'être aménagé à l'étage du pavillon de gardien, logement de type F3, d'une surface de 45.30 m<sup>2</sup>. Il est donc proposé de fixer le montant du loyer applicable à ce logement, qui peut être loué dès maintenant, étant entendu qu'il sera équipé d'un aménagement minimal de la cuisine, à savoir, en complément de l'évier, un placard et une plaque électrique.*

*Après étude sur les tarifs pratiqués localement pour ce type de logement,*

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de fixer à 630.00 € le montant du loyer principal applicable à ce logement

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le contrat de location à intervenir avec le futur attributaire

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'une proposition de maîtrise d'œuvre partielle a été reçue d'un bureau d'étude pour la réfection du terrain du stade Delacoste, proposition d'un montant de 5 760.00 € TTC, qui est validée pour que ladite étude puisse être lancée au plus vite.*

*Il est également précisé que l'acquisition du véhicule électrique, prévue au budget 2015 du S.I.V.O.M., est validée pour un montant TTC de 16 794.19 € hors participation du SMDEGTVO.*

*D'autre part, il est décidé de remettre une poubelle à l'entrée du stade Delacoste.*

*Monsieur le Président confirme également que le bon de commande des jeux complémentaires pour le parc de Touthville a été envoyé.*

*Enfin, un point sur l'avancement et la planification des travaux budgétés est communiqué aux membres du Comité syndical.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.*

Le Président,

William ROUYER